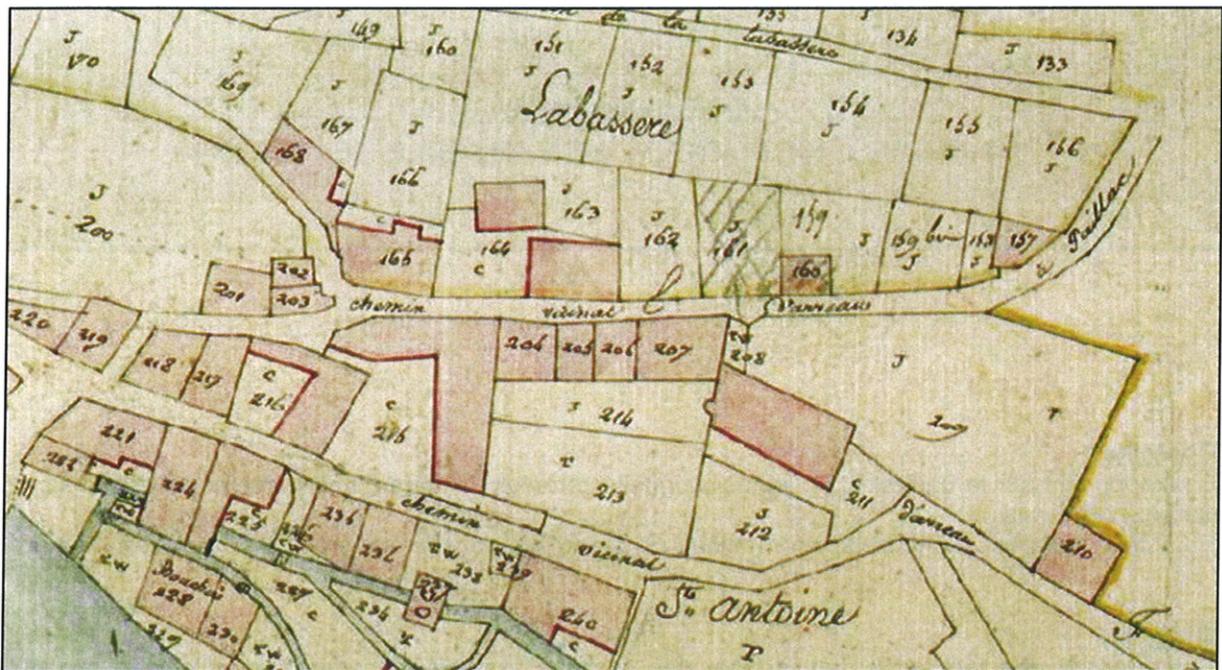


## Cas pratique n° 3

---



# Le Cadastre

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



Juin 2015

## **LE CADASTRE**

### **CAS PRATIQUE N°3 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

#### **Contexte :**

En s'appuyant sur le cadastre, un lecteur souhaite retracer l'histoire d'une parcelle de terrain sise à Barbazan-Dessus.

Pour cela, il dispose d'une seule information : cette parcelle porte le numéro A 3 au cadastre rénové.

#### **Objectif :**

Entreprendre une recherche depuis l'état des sections associé au cadastre napoléonien afin qu'il puisse suivre le fil chronologique croissant.

#### **Préalable :**

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « Le Cadastre » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.



Cette première étape permet donc au lecteur d'entreprendre sa recherche dans l'ordre chronologique en se référant dans un premier temps à l'état des sections établi au moment de l'instauration du cadastre napoléonien...

## 2. Consulter l'état des sections

A compter de cette étape, le lecteur peut entreprendre une recherche cadastrale selon des modalités « classiques » en se basant tout d'abord sur l'état des sections puis en consultant les différentes matrices.

Ici, le chercheur doit donc consulter l'état des sections de Barbazan-Dessus conservé sous la cote 3 P 1069 en repérant le numéro cadastral recherché.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires.	NUMÉROS du plan.	CANTONS OU LIEUX DITS.	NATURE DE PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE.	CLASSES.	REVENU.
Jacques Serp de Fréhou-Fréchette (Commune de...)	1	bourgeois	terre	1.21.50	2	16.31
Jacques Serp de Fréhou-Fréchette (Commune de...)	2		terre	5.10	1	

Une fois les parcelles repérées, le chercheur peut identifier le propriétaire

Le chercheur repère dans un premier temps, les numéros de parcelles concernés. Ceux-ci sont classés par sections puis par ordre numérique.

**Extrait de l'état des sections de Barbazan-Dessus**  
ADHP, 3 P 1069

Selon l'état des sections, la parcelle A 1 appartient à Jacques Serp de Fréhou-Fréchette. Il faut donc maintenant se reporter au compte de ce dernier sur la première matrice disponible dite matrice foncière.

L'état des sections renseigne également sur la nature de la parcelle : on recense ainsi une pièce de terre.

### 3. Consulter la matrice des propriétés foncières

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice établie lors de l'instauration du cadastre. Celle-ci ne distingue alors pas les propriétés bâties et les propriétés non bâties. Pour Barbazan-Dessus, celle-ci est conservée sous la cote 3 P 1070.

Afin de trouver le compte de Jacques Serp, le chercheur doit se reporter à la table disponible en fin de volume.

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES des propriétaires.	FOLIOS de la MATRICE.
<del>Sennartin <sup>ant.</sup> 704 à Bourzac <sup>at.</sup> 4</del>	
<del>Sennartin <sup>lud.</sup> 102 Castille <sup>py.</sup></del>	
<del>Sennartin <sup>lud.</sup> 103 Sennartin <sup>herb.</sup> à Bourzac <sup>at.</sup></del>	
<del>Sennartin <sup>mar.</sup> 704 à 4</del>	
<del>Sennartin <sup>lud.</sup> 105 à Bourzac <sup>at.</sup></del>	
Serp Jacques 106 à Serp	
<del>Suberbie <sup>lud.</sup> 107 à 4</del>	

1. Nom et prénom du propriétaire mentionné dans l'état des sections.

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de folio sur lequel se trouve le compte du propriétaire.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus  
ADHP, 3 P 1070

D'après cette table, le compte de Jacques Serp est disponible au folio 106 du registre. Le chercheur n'a donc plus qu'à le consulter.





En consultant le folio 300, le chercheur a confirmation que la parcelle de terrain, objet de la recherche, a fait l'objet d'un partage : un « p » est en effet inscrit à la suite du numéro cadastral (A1p). Le premier des successeurs d'Augustin Cazabat est donc Jean Lucat Cazabat qui conserve le bien seulement une année avant de le transmettre en 1884.

Pour connaître le nouveau propriétaire, le chercheur doit alors se reporter au folio 223 de la matrice des propriétés foncières.

**1. numéro de folio.**

NOMS propriétaires et usufructiers	ANNÉE de la mutation		INDICATION de la section du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits	DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE						REVENU				REVENU des mutations	
	Entrée	Sortie				PAR PARCELLE		TOTAL		PAR PARCELLE		TOTAL		Titre du folio	Folio du folio		
						hect.	ares	cent.	hect.	ares	cent.	francs	cent.	francs	cent.		
<i>Cazabat Jean Lucat</i>	1873	1881	C 134	Cazagne	terre	35	60	45	60	3		1	39	1	39	110	223
<i>à Auguste</i>	1882	1884	A 1	Auguste	terre	30	60	2	00	2	0	5	00	19	50	110	223
<i>Marie Dill</i>	5	1884	B 2	Bazan	à bâtir	34	35	7	00	3	0	2	00	6	00	110	367
<i>Cazabat Jean Lucat</i> (1881)	5	1881	B 36	part. de la terre	à bâtir	29	30	7	00	3	0	1	50	7	00	110	261
	1881	C 54	Castan													110	202
																110	273

**2. Nom du propriétaire.**

**3. numéro de parcelle. Il faut noter le « p » à la suite du numéro.**

**4. Dates d'entrée et de la nouvelle mutation.**

**5. Renvoi vers les folios dédiés au propriétaire précédent et au propriétaire suivant.**

**Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus**  
ADHP, 3 P 1070

En se référant au folio 223, le chercheur apprend qu'en 1884, Antoine Loubet, tisserand à Barbazan-Dessus devient le nouveau propriétaire de la parcelle A1p héritée par Jean Lucat Cazabat.

On peut noter qu'Antoine Loubet devient propriétaire en 1885 d'une autre parcelle A1p, née du partage précédemment évoqué. Cette dernière est acquise du propriétaire dont le compte se situe folio 367. Celui reste le dernier propriétaire de ces deux parcelles référencées dans cette matrice. Il faut maintenant se référer au compte d'Antoine Loubet inscrit dans la matrice noire des propriétés non bâties instaurée en 1911 pour définir la suite de la généalogie de ces parties de la parcelle A 1.

**1. numéro de folio.**

NOMS PERSONNELS, PROFESSIONS ET DÉSIGNATIONS des propriétaires et usufructiers	ANNÉE de la mutation		INDICATION du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits	DE LA NATURE de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE		CLASSE	REVENU		REVENU des mutations						
	Entrée	Sortie				PAR PARCELLE	TOTAL		PAR PARCELLE	TOTAL	Titre du folio	Folio du folio					
						hect.	ares	cent.	hect.	ares	cent.						
<i>Loubet Antoine</i>	1885		B 266	part. de la terre	à bâtir	29	30	7	00	3	0	1	50	7	00	110	261
<i>Loubet Antoine</i>	1885		A 1	Auguste	terre	30	60	2	00	2	0	5	00	19	50	110	223
<i>Loubet Antoine</i>	1885		B 2	Bazan	à bâtir	34	35	7	00	3	0	2	00	6	00	110	367
<i>Loubet Antoine</i>	1885		B 36	part. de la terre	à bâtir	29	30	7	00	3	0	1	50	7	00	110	261
<i>Loubet Antoine</i>	1885		C 54	Castan												110	202
<i>Loubet Antoine</i>	1885															110	273

**2. Nom du propriétaire.**

**3. numéro de parcelle.**

**4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.**

**5. Renvoi vers les folios dédiés au propriétaire précédent.**

**6. En consultant le compte, on se rend compte qu'Antoine Loubat devient propriétaire d'une autre partie de la parcelle A1 en 1885.**



NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURURE	ANNÉE de LA MUTATION.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU			REVENI DES MUTATIONS.		
	Sortie	de la section	du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.			CLASSE.	PAR PARCELLE.		Tiré du folio	Porté au folio		
						hect.	ares.	cent.		francs.	cent.				
<i>Prade Charles Charles</i>	1883	1908	A	1	hourquet terre	37	60		47	40	2	5 04	7 69	110	428
<i>Agnes à Barbazan</i>	1883			2	terre	07	30		70	14	1-2	72	8 97	110	330
	1912	08		27	goutte de terre	25	84						110	110	431
				28		06	60						110	110	431

2. Nom du propriétaire.

4. Dates d'entrée et de la nouvelle mutation.

5. Renvoi vers le folio dédié au propriétaire suivant.

La consultation du folio 428 indique que le dernier propriétaire connu par le biais de cette matrice, est Pascal Loubet. Ce dernier est encore propriétaire de la parcelle au moment de l'instauration des nouvelles matrices dites noires en 1911. Pour connaître l'évolution de cette partie de la parcelle A 1, il faut donc se référer au compte de Pascal Loubet dans la matrice noire des propriétés non bâties...

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURURE des propriétaires et usufruitiers.	ANNÉE de LA MUTATION.		INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE			REVENU			REVENI DES MUTATIONS.		
	Entrée	Sortie	de la section	du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	PAR PARCELLE.			CLASSE.	PAR PARCELLE.		Tiré du folio	Porté au folio	
							hect.	ares.	cent.		francs.	cent.			
<i>Père Antoine Loubet</i>	1893		C	73	Le Raye terre										
<i>M. Loubet Pascal</i>	1908		A	1	Hourquet	37	60	1 05	60	2		5 04	17 21	377	
<i>M. Carbazon Dessus (1897)</i>															

2. Nom du propriétaire.

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.

Matrice des propriétés foncières de Barbazan-Dessus  
ADHP, 3 P 1070

Cette matrice a donc indiqué au chercheur que la parcelle A 1 a fait l'objet d'un partage entre quatre héritiers. Pour deux d'entre eux, les parcelles ont été vendues à un même individu si bien qu'au moment où le lecteur doit effectuer ses recherches dans la matrice noire des propriétés non bâties, il doit s'intéresser au compte de trois individus :

- Etienne Cazabat ;
- Antoine Loubet ;
- Pascal Loubet.

#### 4. Consulter la matrice noire des propriétés non bâties

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice des propriétés non bâties dite noire établie à partir de 1911 (cote : 3 P 1072).

C	
Leanovic Louis	31
Leber Jean	32
Lunderville Jean Marie	33
Lamouze Lambert dit bœuf	34
Lamouze Mathieu	35
Lamouze Simon	36
Lavore Jean Marie	37
Castaing Jean Marie	38
Castaing Philippe	39
Cazabat Etienne	40
Cazabat Dominique	41
Cazabat Etienne	42
Cazabat Jean Caslet b.	43

Dans un premier temps, il doit s'intéresser au cas d'Etienne Cazabat. Pour trouver le numéro de compte de ce dernier, il doit se reporter à la table alphabétique des propriétaires placée en début de registre. La table indique ainsi que son compte est inscrit au folio 42.

1. Nom et prénom du propriétaire recherché.

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de folio sur lequel se trouve le compte du propriétaire.

Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus

ADHP, 3 P 1072

Etienne Cazabat reste propriétaire de la parcelle jusqu'en 1920, date à laquelle le terrain passe aux mains du titulaire du compte inscrit au folio 210.

MUTATIONS.				DÉSIGNATION DES PARCELLES.			ÉVALUATION PRIMITIVE.			PREMIÈRE RÉVISION.			DEUXIÈME RÉVISION.		
NATURE	SOUS-N.	ANNEE	FOLIO	LIBÉ. DIT.	CONTÉ. NANCE.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.	CLASSE.	REVENU.	
		1920	210	A 11 Honouguet	37 60	Couche	3	6 02							
		38	210	B 27 font. deou boni	30 60	bois taillis	II	3 32							

TOTAUX.				TOTAUX.			
ANNEE	CONTENANCE	REVENU	REVENU	ANNEE	CONTENANCE	REVENU	REVENU
1911	112 24	1 35	1 35	19			
19				19			
19				19			
19				19			
19				19			
19				19			
19				19			
19				19			

1. numéro de folio.

2. Nom du propriétaire.

4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.

Fort des renseignements contenus dans le compte d'Etienne Cazabat, le chercheur consulte le compte du folio 210 de la même matrice. Celui-ci concerne Pascal Loubat qui, comme indiqué dans la matrice précédente, est déjà propriétaire d'une partie de la parcelle A 1 après l'avoir acquise auprès de Charles Parade. On semble donc tendre vers un regroupement des différentes parties qui constituent la parcelle A 1.



La consultation du compte d'Antoine Loubet permet de constater que celui-ci cède son terrain en 1922 au titulaire du compte 322.

**1. numéro de folio.**

**2. Nom du propriétaire.**

**3. numéro de parcelle.**

**4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.**

**Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus**  
ADHP, 3 P 1072

En se reportant au compte 322 de la matrice noire des propriétés non bâties, le chercheur constate que Dominique Baylac a acquis les quatre parties de la parcelle A 1. Celle-ci n'appartient donc plus qu'à un seul et unique propriétaire.

**1. numéro de folio.**

**2. Nom du propriétaire.**

**3. numéro de parcelle.**

**4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée ce qui signifie qu'Antoine Loubet est toujours propriétaire en 1911 au moment de l'instauration des matrices noires.**

**Matrice noire des propriétés non bâties de Barbazan-Dessus**  
ADHP, 3 P 1072

Dominique Baylac conserve d'ailleurs ces parcelles au moment de la rénovation cadastrale puisqu'aucune nouvelle mutation n'est indiquée dans son compte. Il faut maintenant que le chercheur se réfère à la matrice grise instaurée lors des opérations de rénovation. Pour cela, il dispose déjà du nouveau numéro attribué à la parcelle A 1 lors de la rénovation (A 3).

Comme certains de ces prédécesseurs, Dominique Baylac joue d'ailleurs sur la valeur foncière de sa parcelle en y distinguant des terrains de différentes natures afin de diminuer le poids de l'imposition fiscale.

## 5. Consulter la matrice grise du cadastre la rénovation

Le chercheur doit maintenant consulter la matrice dite grise établie lors de la rénovation du cadastre.

Pour trouver le compte de Dominique Baylac, il doit consulter la table insérée dans le premier volume de la matrice (cote : 1309 W 123). Outre le numéro de compte (11), le lecteur remarque que le nom recherché est barré : cela signifie que le compte est clos et qu'il a été reporté en fin de matrice, donc dans le deuxième volume conservé sous la cote 1309 W 124.

TABLE DES COMPTES DE LA MATRICE				MUTATIONS	
N° de compte	Nom et prénom du propriétaire	N° de parcelle	N° de compte	N° de parcelle	N° de compte
1	Dominique Baylac	A 1	11	A 3	11
2	Dominique Baylac	A 2	11	A 4	11
3	Dominique Baylac	A 3	11	A 5	11
4	Dominique Baylac	A 4	11	A 6	11
5	Dominique Baylac	A 5	11	A 7	11
6	Dominique Baylac	A 6	11	A 8	11
7	Dominique Baylac	A 7	11	A 9	11
8	Dominique Baylac	A 8	11	A 10	11
9	Dominique Baylac	A 9	11	A 11	11
10	Dominique Baylac	A 10	11	A 12	11
11	Dominique Baylac	A 11	11	A 13	11

1. Nom et prénom du propriétaire recherché.

2. Une fois le nom trouvé, le chercheur peut identifier le numéro de compte du propriétaire.

Matrice grise de Barbazan-Dessus  
ADHP, 1309 W 123

En consultant le compte de Dominique Baylac, le lecteur constate que ce dernier est bien le propriétaire de la parcelle A 3 anciennement numérotée A 1. Il remarque également que celle-ci fait l'objet d'une mutation en 1961 au profit du titulaire du compte n°282 à l'instar de nombreuses autres parcelles d'ailleurs ce qui laisse supposer à une succession.

TOTALS				TOTALS				Pour	
AN	1961	1962	1963	AN	1961	1962	1963	19	19
1961	10	10	10	1961	10	10	10	M.	M.
1962	10	10	10	1962	10	10	10	M.	M.
1963	10	10	10	1963	10	10	10	M.	M.

2. Nom du propriétaire.

1. numéro de compte.

3. numéro de parcelle.

PROPRIÉTÉS NON BATIES.

MUTATIONS		DÉSIGNATION DES PARCELLES		LIEU-DIT		RUE ET NUMÉRO	
ENTRÉE	SORTIE	N° de parcelle	N° de parcelle	N° de parcelle	N° de parcelle	N° de parcelle	N° de parcelle
1961	1961	A 1	A 3	A 1	A 3	A 1	A 3
1962	1962	A 2	A 4	A 2	A 4	A 2	A 4
1963	1963	A 3	A 5	A 3	A 5	A 3	A 5

4. Date de la nouvelle mutation et renvoi vers le compte du propriétaire suivant.

Matrice grise de Barbazan-Dessus  
ADHP, 1309 W 124



ANNEE	REVENU NET	REVENU BRUT	COMPTES DE REVENUS	COMPTES RATTACHES		REVENU TOTAL (col. 2+3+4+5+6)
				REVENU NET	REVENU BRUT	
1963	15 52 62	11 11 91				
1964	14 53 50	11 11 95				

Clef 1 Co. Nbreo Cle 2  
 K B 1 10 4  
 Compte: 328  
 1963 Baylac André Jean au long n° le 5.7.1963  
 pte Baylac Marie Lydie au long n° le 19.9.1963  
 et  
 pte Rouss Laurent au Baylac Clotilde Josephine n° le 19.9.1963

2. Nom du propriétaire.

1. numéro de compte.

**PROPRIÉTÉS BÂTIES.**

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				REVENU (Revision 1963)				REVENU (Revision 19...)				REVENU (Revision 19...)			
ENTRÉE		SORTIE		NOMBRE DE PLAN.	LIEUDIT OU RUE ET NUMÉRO.	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ (1).	M. SONS.	USINES			TOTAL	USINES			TOTAL	USINES			TOTAL
ANNEE	VAL. BR.	ANNEE	VAL. A.					BÂTI-MENTS	OUTIL-LAGE.	MAL-SONS.		BÂTI-MENTS	OUTIL-LAGE.	MAL-SONS.		BÂTI-MENTS	OUTIL-LAGE.	MAL-SONS.	
1963	283			1	Village	maison	95			95									

Dans les matrices grises, le compte d'un propriétaire se divise entre les propriétés bâties et non bâties. En règle générale, une page est dédiée à chacun de ces types de biens.

Matrice grise de Barbazan-Dessus  
ADHP, 1309 W 123

**PROPRIÉTÉS NON BÂTIES.**

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				REVISION 1963				
ENTRÉE		SORTIE		SECTION.	NOMBRE DE PLAN.	LIEUX IMMOBILISÉS	LIEUDIT OU RUE ET NUMÉRO.	CONTENANCE.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE BIEN
ANNEE	VAL. BR.	ANNEE	VAL. A.									
1963	282			C	63		L'Arrêt	4 80	lande	2	0 31	
id	282			C	63		id	80 80	pre	3	17 45	
id	282			C	64		id	12 00	pre	2	18 91	
id	282			C	65		id		terre	3	5 80	
id	282			C	253		Carpagne	31 75	terre	2	10 16	
id	282			C	254		id	11 95	pre	3	2 58	
id	282			C	255		id					
id	282			C	256		id					
id	282	1973	338	C	257		id					
id	282			C	264		id	20 80	maison a poutres	2	1 00	
id	282			A	1		fourques	1 12 40	terre	3	22 48	
id	282			A	2		id	11 50	lande	2	0 14	
id	282			A	3		id	26 50	pre	3	5 82	

3. numéro de parcelle.

4. Date d'entrée. Aucune sortie de bien n'est mentionnée. La recherche aux Archives départementales cesse donc ici.

## **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES**

Archives départementales des Hautes-Pyrénées  
5, rue des Ursulines  
BP 1343  
65013 Tarbes cedex  
Standard : 05.62.56.76.22  
Courriel : [archives@ha-py.fr](mailto:archives@ha-py.fr)  
Site internet : [www.archivesenligne65.fr](http://www.archivesenligne65.fr)

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30

